



GAB65

Le Groupement **BIO**
des Hautes-Pyrénées

Elections chambres d'agriculture 2025

Questionnaire destiné aux syndicats agricoles représentatifs concernant leurs engagements sur l'agriculture biologique.

<p>L'agriculture biologique en général</p>	<p>Etes-vous favorables au développement de l'agriculture biologique ?</p> <p>En 2023, les surfaces bio représentent 9,1% de la surface agricole du département. Soutenez-vous la déclinaison départementale de l'objectif de 21% de surfaces labellisées AB en 2030 défendu par la stratégie nationale bas carbone ?</p> <p>Que proposez-vous pour atteindre cet objectif ?</p> <p>Mettez-vous des conditions à ce développement ? Lesquelles ?</p>
<p>Le soutien aux fermes bios</p>	<p>Quelle place pour l'agriculture biologique dans les financements publics ?</p> <p>Dans les deux ans qui viennent êtes-vous prêts à demander le paiement d'avances pour les aides à la conversion biologique à partir du 16 octobre de l'année N, au même titre que les autres aides de la PAC ?</p> <p>Pensez-vous donc important que la prochaine PAC doive financer la transition vers l'agriculture biologique. Si non, qui doit la financer ?</p> <p>Globalement, êtes-vous favorables à ce que la PAC rémunère les paiements pour services environnementaux assurés par les fermes bio ?</p> <p>A quel montant et avec quel outil financier ? Les outils financiers de la transition peuvent-ils intégrer le maintien de pratiques bio ?</p> <p>Concernant les estives, êtes-vous favorables à l'attribution du niveau bio de l'écorégime aux éleveurs transhumants bio et non-bio pour les surfaces rapatriées d'une estive certifiée bio et à quelles conditions ?</p>

	<p>Défendrez-vous en 2025 le renouvellement du crédit d'impôt bio et à quel montant ?</p> <p>Défendrez-vous la mise en place dès 2025 d'une indemnisation pour les parcelles bio contaminées par des pesticides non traçables et engendrant des destructions de récoltes sans indemnités ?</p>
<p>Le soutien aux filières bio et à la consommation de produits bio</p>	<p style="text-align: center;">Quel engagement pour les filières ?</p> <p>Etes-vous favorables au développement d'outils dédiés à l'agriculture biologique pour mieux structurer les filières sur le règlement PAC et en dehors (programmes opérationnels sur des produits bio, mesure dédiée sur le règlement européen concernant l'organisation commune des marchés...) ?</p> <p>Quelle organisation envisagez-vous pour la filière ? Le maintien d'une agence dédiée pour la promotion de l'AB vous semble-t-il nécessaire ? Comment envisager son budget en matière de promotion et de communication et son rôle sur l'organisation des filières ? Comment voyez-vous la place des interprofessions et des groupements de développement de l'agriculture biologique dans la promotion des produits bio et les outils de structuration de filières bio ?</p>
<p>Le renouvellement des générations</p>	<p style="text-align: center;">Quelle place pour l'AB dans les institutions demain ?</p> <p>Comment défendrez-vous au sein des établissements agricoles l'enseignement de la Bio ?</p> <p>30 à 50% des candidats à l'installation en PAI souhaitent le faire en bio mais il y a environ 20% d'installations en bio au niveau national : comment améliorer l'accompagnement à l'installation en bio ? Avec quels acteurs ?</p> <p>Défendrez-vous la priorisation d'une installation en bio lorsque des terres deviennent disponibles ? Porterez-vous une attention particulière aux terres déjà en bio afin qu'elles ne retournent pas en conventionnel lors de la transmission ?</p> <p>Etes-vous prêts à défendre l'AB dans les instances bancaires et assurantielles afin de garantir une égalité de traitement dans l'accès aux outils financiers ?</p>